

# **EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION 2016**



## NOTE 1 – CONTROLE DE LA COUR DES COMPTES ET EVOLUTION DE LA PRESENTATION DES COMPTES DE LA FONDATION

La Cour des Comptes a rendu public fin septembre 2016 le rapport portant sur les exercices 2010 à 2014 de la Fondation Notre Dame, avec des observations essentiellement techniques.

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2016 a étudié et validé la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des Comptes dont l'essentiel donne lieu à une première application lors de l'arrêté des comptes 2016, soit :

- **la modification de la présentation des fonds dédiés avec le retraitement du solde des financements du Programme Entraide.**

Le traitement des fonds dédiés ne s'applique désormais qu'aux fonds dédiés spécifiques dans les annexes des Fondations abritées. Ainsi dans les plaquettes des fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le cumul des résultats des exercices antérieurs. Dans les comptes de la Fondation abritante, seul figure en report à nouveau le résultat cumulé de l'exercice et des années antérieures du Programme Entraide & Education et de la FND-Abritante.

- la précision dans les annexes de la **nature des autres fonds privés,**

Les autres fonds privés sont composés des apports, dons, donations et legs des fondateurs privés. Leur démarche ne résulte pas en effet d'une campagne d'appel public à la générosité. Est également comptabilisé en autres fonds privés la reprise d'une quote-part de la dotation consommable d'une fondation privée ainsi que le mécénat des entreprises, fondations et autres personnes morales ayant donné lieu, pour les entreprises, à la signature d'une convention.

- l'exclusion des charges constitutives **de frais généraux** du périmètre des charges d'appel public à la générosité,

Les frais de fonctionnement recouvrent l'ensemble des charges communes, menées par la Fondation abritante, et liées au fonctionnement de toutes les fondations abritées.

Désormais, les frais de gestion des fondations abritées recouvrent également les charges de location et de gestion immobilière. A la demande de la Cour des Comptes, elles sont distinguées pour la première fois dans le CER 2016, y compris pour les fondations faisant appel public à la générosité.

## NOTE 2 - PLACEMENTS FINANCIERS DE LA DOTATION

La dotation de la **Fondation Sainte-Geneviève** a vu la tombée de la ligne d'obligations Wendel, acquise pour 283,5 K€ lors de la création de la Fondation abritée en décembre 2010. Le Comité financier a décidé de diversifier les placements en optant pour deux lignes obligataires et une souscription d'un fonds commun de placement à dimension éthique.



<b>OBLIGATIONS A TAUX FIXE</b>									
Valeur détenue	Rating S&P	Nominal	Date d'achat	Prix d'achat hors coupons courus	Echéance	Evaluation au 31/12/2016	Duration en mois	Taux nominal	Taux de rendement courant
EDF 4,125% 14 PERP EMTN		100 000	28/09/2016	102 817,62 €	Call 14/01/2022	98 725,30 €	66	4,125%	4,012%
BNP Paribas Cardif TV14-PERP		100 750	15/04/2015	104 143,05 €	01/04/2018	99 962,19 €	15	5,250%	5,079%
<b>TOTAL PORT.OBLIG. A TAUX FIXE</b> (montant, duration moyenne, rendement)		<b>200 750 €</b>		<b>206 961 €</b>		<b>198 687 €</b>	<b>71 mois</b> (5,9 ans)		
<b>FONDS COMMUNS DE PLACEMENT</b>									
Valeur détenue	Quantité	Prix de revient brut	Date d'achat	Cours d'achat	Cours au 31/12/2016	Valorisation au 31/12/2016	Plus-value latente	Plus-value en %	
ETHICA "C"	4	90 390,78	23/06/2016 et 07/10/2016	22 597,70	24 866,95 €	99 467,80	9 077,02		
<b>TOTAL FONDS COMMUNS DE PLACEMENT</b>		<b>90 391 €</b>		<b>22 598 €</b>		<b>99 468 €</b>			
<b>TOTAL PORTEFEUILLE FINANCIER DE LA DOTATION</b>		<b>291 141 €</b>				<b>298 155 €</b>			<b>Taux de rendement courant global: 4,35%</b>

### **NOTE 3 - FONDATION SAINTE-GENEVIEVE : ANALYSE DES RESSOURCES ET DES CHARGES LIEES A LA COLLECTE**

Après des années de progression très significative de la collecte (+ 53 % entre 2012 et 2013 et +35 % entre 2013 et 2014), la Fondation Sainte-Geneviève passe la barre symbolique du million d'euros collectés en 2016, avec 1 040,2 K€ (+ 4,5% versus 2015). L'année 2016 est par ailleurs marquée par le renforcement de l'équipe et la création d'un poste dédié pour identifier, analyser et accompagner les projets de la Fondation qui dépassent les 834 K€, en très forte augmentation par rapport à 2015 (+76 %) et au prix d'une utilisation du report à nouveau de 2015 (43,7 K€).

#### **Analyse des ressources**

La Fondation Sainte-Geneviève a reçu plus de 1 170 dons en 2016 versus 878 en 2015, soit une augmentation très significative de 36 %. Cette augmentation notable du fichier s'accompagne d'une baisse du don moyen (846 € versus 1 110 en 2015) mais d'un accroissement de la fidélisation.

Les différentes actions de prospection ont permis de recueillir 470 nouveaux dons versus 383 en 2015. Le nombre de paroisses du Diocèse de Nanterre contribuant à la diffusion des documents reste stable, soit 49 paroisses acceptant de diffuser le dépliant ISF. La notoriété de la Fondation se développe.

Le don moyen reste cependant élevé en raison de l'origine ISF d'une forte partie de la campagne d'appel à dons. On estime que les dons ISF représentent 70 % des montants collectés et 44,3 % du nombre des dons. 86 grands donateurs ont ainsi apportés 702,7 K€. Cela reste à la fois la force et la faiblesse de la Fondation.

La Fondation Sainte-Geneviève bénéficie par ailleurs de quatre donations temporaires d'usufruit, soit 50,4 K€ en 2016, ce qui a plus que doublé par rapport à 2015 (21,1 K€).

La Fondation dispose enfin des produits financiers : 39,4 K€ dont 24,5 K€ émanent du placement de la dotation de la Fondation avec, en raison du réemploi de la dotation en 2016, une plus-value sur cession de 16,5 K€. Le reste des produits financiers provient de la rémunération du compte sur livret (14,9 K€). La trésorerie de la Fondation s'élève en effet à 1,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 (similaire à 2015), en raison des projets bénéficiaires restant à solder (676 K€).

#### **Analyse des charges**

Le premier poste de dépense 2016 concerne toujours les charges salariales (63,5 %), soit 157 K€ versus 123,4 K€ en 2015. L'augmentation de ce poste est due à la prise en compte, pour une année pleine, de la personne en CDD, qui a rejoint au dernier trimestre 2015 l'équipe de la Fondation afin d'assurer la coordination au niveau du Diocèse de toutes les initiatives, dans le cadre de l'accueil des réfugiés puis de la prise en charge du suivi des projets à compter de septembre 2016.

6 bénévoles viennent également apporter leur concours, représentant 1,4 ETP.

Dans le Compte d'emploi des ressources, la charge du délégué général se répartit entre « Accompagnement des projets » (recherche, instruction et montage des projets à soutenir) à



hauteur de 43 % et « recherche de fonds » à hauteur de 57 % du temps. La chargée de projets est consacrée à 100 % en missions sociales.

La Fondation a porté ses efforts de collecte autour de 5 axes :

- Comme en 2015, diffusion d'une prospection papier ISF, accompagnée d'une fidélisation du fichier des donateurs existants, dont le coût est de 39,4 K€, (versus 43,1 K€ en 2015); Une fidélisation de fin d'année a également été organisée (3,9 K€)
- Le développement d'un mécénat à destination des potentiels de grands donateurs comprenant l'organisation d'un dîner avec des grands donateurs (5 K€ versus 4,9 K€ en 2015). la diffusion de deux lettres aux donateurs (8,8 K€ versus 11,6 K€ en 2015), afin de rendre compte des projets soutenus ;
- La participation à des événements afin de développer collecte et notoriété : Course des héros (1,6 K€ versus 1,4 K€ en 2015), L'insertion de publicités dans des revues ciblées (9,4 K€ en 2016 versus 0,9 K€ en 2015)

En appui de ces actions, la Fondation Sainte-Geneviève a fait réaliser un dépliant spécifique sur les legs et donations pour 2 K€. Les autres frais de déplacements et de réceptions s'élèvent à 3,3 K€.

En complément de ces charges directes de recherche de fonds, 6 % des charges sont des charges indirectes, notamment :

- La gestion de la base de données pour structurer l'enregistrement des dons et l'édition des reçus fiscaux (1,8 K€)
- Les autres frais administratifs, en forte augmentation : 12,5 K€ versus 6,9 K€ en raison des frais d'actes et de gestion des legs et donations pour 3,7 K€ (rien en 2015), de 1,1 K€ de frais de documentation et abonnements (1,1 K€ versus 0,1 K€ en 2015) et de 2 K€ de frais postaux (2 K€ en 2016 versus 1 en 2015). Les autres frais (5,7 K€) sont constitués de, frais bancaires, fournitures administratives, charges financières, téléphonie.

La totalité des frais d'appel public à la générosité atteint ainsi 158 K€ hors charges communes (versus 152,8 K€ en 2015).

Le ratio de frais d'appel à la générosité 2016 s'améliore très légèrement, soit 14,7 % versus 14,9 % en 2015, mais cela reste une très bonne maîtrise des charges pour une fondation encore jeune et qui pâtit nécessairement encore d'un défaut de notoriété.

La Fondation a financé pour 834,2 K€ en 2016, versus 473,5 K€ en 2015 témoignant ainsi du rayonnement de la Fondation qui reçoit de plus en plus de sollicitations d'associations.

